

Département
du Bas-Rhin

Arrondissement de
Wissembourg

Nombre de
membres : 42

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Vallée de la Sauer

SÉANCE DU 10 MARS 1997
Sous la présidence de Monsieur Bernard LOGEL

Présents : 41 votants

Tous les Délégués

sauf : MM. BABILON, WINLING (excusés) représentés respectivement par les
Délégués Suppléants MM. SCHERTZ et KLIPFEL J. L.

M. VILLEMOT (excusé)

N° 03LP97

OBJET : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 1997

Le Président rappelle les taux d'imposition votés en 1996 et soumet au Conseil la proposition du Bureau de maintenir ces taux pour 1997.

- Vu les taux d'imposition appliqués en 1996
- Vu le produit fiscal à taux constant chiffré à 1 146 824 F
- Considérant la proposition du Bureau de maintenir les taux appliqués en 1996

. Taxe d'habitation	1,16 %
. Taxe foncière (bâti)	1,19 %
. Taxe foncière (non bâti)	7,04 %
. Taxe professionnelle	1,02 %

le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, pour l'année 1997

- de fixer le produit fiscal attendu des taxes additionnelles à celui du produit fiscal à taux constant, soit 1 146 824 F

- d'arrêter les taux des quatre taxes additionnelles à :

. Taxe d'habitation	1,16 %
. Taxe foncière sur les propriétés bâties	1,19 %
. Taxe foncière sur les propriétés non bâties	7,04 %
. Taxe professionnelle	1,02 %



Pour copie conforme

WOERTH, le 12 mars 1997

Le Président,
Bernard LOGEL

